



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## Afrique

Question écrite n° 78315

### Texte de la question

Soigner les maladies « oubliées » en Afrique, serait un défi peu onéreux. En effet, il suffirait de 200 millions d'euros, soit une infime fraction du montant destiné à la lutte contre le sida, le paludisme et la tuberculose, pour soigner les millions d'adultes et d'enfants africains atteints de maladies parasitaires, estiment des experts médicaux. Actuellement, soulignent ces spécialistes dans un article publié dernièrement par le Public Library of Science Medicine, la plupart de ces patients ne reçoivent aucun traitement, alors que trois des quatre médicaments dont ils ont besoin sont donnés par les fabricants et que l'autre ne coûte que sept centimes d'euro. On évalue à 500 millions le nombre d'habitants de l'Afrique subsaharienne affectés par ces maladies comme la bilharzie, la maladie du sommeil ou l'éléphantiasis. Beaucoup de voix s'élèvent donc désormais en demandant un rééquilibrage des choses, en faisant en sorte qu'au lieu de donner 95 % de l'argent au paludisme, au HIV et à la tuberculose, l'on pourrait se contenter de 90 % et donner un traitement très efficace en termes de coût qui permettrait d'avancer de manière significative contre la pauvreté. Ces maladies « oubliées » sont responsables de 500 000 décès par an et représentent, en termes d'incapacité, un fardeau équivalent au quart des ravages provoqués par le sida et à la moitié de ceux dus au paludisme. Parce qu'ils engendrent des handicaps plutôt qu'ils ne tuent, ces maladies échappent à l'attention politique, et certains experts prônent un traitement combinant quatre médicaments d'un montant de 40 centimes d'euro par personne et par an, correspondant donc à une somme de 200 millions d'euros par an pendant cinq ans permettrait de traiter 500 millions d'individus et de réduire de manière permanente l'apparition de ces maladies. Compte tenu de la teneur de cette proposition, Mme Chantal Robin-Rodrigo demande à M. le ministre des affaires étrangères de lui indiquer la position et les intentions du Gouvernement au sujet de ce dossier.

### Texte de la réponse

Il existe aujourd'hui au sein de la communauté internationale une prise de conscience croissante sur la nécessité d'un rééquilibrage des actions nationales et internationales vers la prise en charge effective du contrôle des « maladies négligées » qui comptent dans les pathologies touchant dramatiquement les pays en voie de développement : maladies diarrhéiques, infections respiratoires et autres maladies tropicales. Pour certaines de ces maladies, les traitements existants sont trop coûteux, anciens, toxiques, confrontés au développement de résistances et pour la plupart non adaptés aux structures sanitaires existantes. Pour d'autres, aucun traitement n'est disponible. À cet égard, le ministère des affaires étrangères a activement contribué à ce que les pays membres du G 8 retiennent dans la définition de leurs lignes directrices en matière de santé publique mondiale l'indispensable démarche de solidarité pour engager une révision des politiques institutionnelles et des systèmes d'intervention en faveur de ces pathologies « orphelines ». Le plan du G 8 pour l'Afrique, approuvé lors du sommet de Kananaskis en 2002, puis la déclaration finale du sommet de Gleneagles en 2005 en fait foi. La démarche devra certes se concrétiser par la définition d'une politique opérationnelle d'accès des populations à une offre de soins. Mais elle doit également s'accompagner d'un appui au développement sanitaire, complément indispensable pour assurer l'efficacité des mesures médicales, répondant ainsi aux objectifs du millénaire pour le développement. À court terme, le ministère des affaires étrangères

apportera son appui à des actions de recherche et développement visant à proposer de nouveaux outils de prévention et de traitement. Deux mesures sont à retenir : i) La mise en oeuvre d'un programme national sur les « maladies émergentes infectieuses », en accord avec la recommandation du comité interministériel pour la coopération internationale et le développement du 18 mai dernier. Conscient des enjeux de sa mise en place pour le Sud comme pour le Nord, le ministère des affaires étrangères est déjà intervenu auprès de l'agence nationale de la recherche afin qu'une action spécifique soit réservée à cette thématique dans ses programmes. Une réponse prochaine est attendue sur ce point ; ii) L'initiative internationale de la fondation « Drug neglected diseases initiative », sise à Genève, qui vise à apporter pour les maladies les plus négligées des outils thérapeutiques efficaces, peu coûteux et adaptés, avec pour objectif d'améliorer la santé et la qualité de la vie des populations.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

**Circonscription :** Hautes-Pyrénées (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 78315

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 22 novembre 2005, page 10680

**Réponse publiée le :** 7 février 2006, page 1211